

Dispositions transitoires (Projet de modification d'IFRS 10) Janvier 2012

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES
ADRESSÉS À L'IASB ET AU CNC :
LE 21 MARS 2012**

Le présent exposé-sondage, dans lequel sont proposées des normes internationales d'information financière, reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont en faveur du texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Tous les commentaires reçus pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception des commentaires. La demande de confidentialité doit être énoncée explicitement dans la réponse.

Pour être pris en considération, les commentaires transmis au CNC devront être reçus d'ici le 21 mars 2012, adressés à :

Peter Martin, CA
Directeur, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Un [formulaire de réponse](#) au CNC en format PDF a été posté avec le document pour faciliter votre tâche. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à : ed.accounting@cica.ca

Points saillants

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité les modifications qui seront apportées à IFRS 10 *Instruments financiers* relativement aux dispositions transitoires.

Exposé-sondage de l'IASB

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage «[Dispositions transitoires \(Projet de modification d'IFRS 10\)](#)», qui peut être consulté sur son site Web, à www.ifrs.org. L'introduction de l'exposé-sondage traite des dispositions transitoires d'IFRS 10 et précise quand l'entité est tenue d'appliquer IFRS 10 de manière rétrospective et quand la dispense prévue par les dispositions transitoires s'applique. Plus particulièrement, elle indique que la dispense prévue par les dispositions transitoires vise les participations dans une entité émettrice dont l'investisseur s'est séparé au cours d'une période comparative. À l'exposé-sondage s'ajoute une base des conclusions qui ne fait pas partie intégrante de celui-ci (et qui n'a par conséquent pas été traduite en français), mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter.

Calendrier d'adoption

L'IASB propose que la date d'entrée en vigueur des modifications coïncide avec la date d'entrée en vigueur d'IFRS 10. Elles s'appliqueraient donc pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'IASB prévoit publier la norme au cours du deuxième trimestre de 2012.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB aimerait particulièrement que les parties prenantes répondent sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les intéressés canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC aimerait soumettre aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet de la nouvelle norme en projet :

L'IASB a élaboré les modifications proposées en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions contenues dans l'exposé-sondage seraient approuvées par l'IASB, croyez-vous que certains aspects de cette norme la rendent totalement ou partiellement inappropriée pour les entités canadiennes, même si elle est appropriée pour le reste du monde? Dans l'affirmative, veuillez préciser quels aspects et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées pour les entités canadiennes.

Veuillez faire parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Pour faciliter votre tâche, un formulaire de réponse en format PDF a été posté avec le document, et peut être téléchargé [ici](#). Vous pouvez enregistrer le formulaire pendant et après la rédaction de votre réponse, pour consultation future. Vous pouvez aussi

faire parvenir vos commentaires par courriel (de préférence en format Word) à :
ed.accounting@cica.ca.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 21 mars 2012. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à cette date.